MEDIATION

ECOUTE

SOUTIEN

LE SERVICE SOCIAL

INFORMATION A L'ATTENTION DES ELEVES ET DES PARENTS

Dans l'établissement qui vous accueille, il existe un service social en faveur des élèves.

Le bureau de l'assistante sociale scolaire se situe près des locaux de l'infirmerie. Vous pourrez la rencontrer chaque fois que, dans votre vie de lycéen ou d'étudiant, dans votre vie personnelle, vous ressentez le besoin d'être entendu, informé, conseillé.

La permanence de l'Assistante sociale est un lieu d'écoute et de parole, dans le respect de la confidentialité car l'assistante sociale est tenue au secret professionnel.

Vous pouvez y venir seul mais aussi accompagné de camarades, des parents ou d'une personne de votre choix si vous le souhaitez.

L'assistante sociale peut également vous apporter des informations dans divers domaines : logement, loisirs, services spécialisés… Elle peut vous aider à trouver des solutions pour le financement de votre scolarité : bourses, aides du fonds social… Elle se tient aussi, à cet effet, à la disposition des familles.

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE

L'assistante sociale est présente deux jours par semaine dans l'établissement. Ses jours de permanence seront définis à la rentrée des classes et inscrits sur la porte de son bureau.

Sauf urgence, il vous est conseillé de prendre rendez-vous pour éviter des attentes inutiles et être assuré d'une plus grande disponibilité.

Service social : Tél : 05.65.59.53.00 poste 341

AIDE

CONSEIL